

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Le dix-huit juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN - Sonia DESTAING - Guillaume CRETIN - Mégane GAUTHIER - Romuald TAUVERON - Nicolas DEAU - William RUSTERHOLTZ - John WETZEL - Jean-Michel CLEMENT - David MARTIN - Gwénaëli LE GALLO

Absents excusés : Éric CLEMENT - Stéphane LOGUIOT

Procurations : Eric CLEMENT à Guillaume AYMONIN, Stéphane LOGUIOT à Guillaume CRETIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Lecture de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de conseil du 7 mai 2021

A la demande du Maire et approuvé à l'unanimité des membres présents, ajout d'un point à l'ordre du jour : renouvellement convention de mise à disposition des locaux.

1. Voirie
2. Remboursement de factures
3. Retour sur la compétence assainissement de la CCLL
4. Bois / Affouage
5. Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux
6. Organisation des élections
7. Urbanisme
8. Questions diverses

1. Voirie

Le Maire informe le conseil de la non-recevabilité de la délibération n°2021/05/07 relative à la désignation du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre du projet de mise en sécurisation des RD 9 et 102. En effet, le relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics voté dans le cadre du plan de relance (de 40 000 € HT à 70 000 € HT) ne s'applique pas dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé au conseil d'annuler la délibération concernée et d'effectuer une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'annuler la délibération 2021/07-05-07.

Le Maire fait un point sur le passage ce jour de la balayeuse de « Franche-Comté Balayage ». Le temps effectif est de 8h30.

Le marquage au sol devrait débiter la semaine prochaine si le temps le permet.

2. Remboursement de factures

Le Maire informe que Monsieur TAUVERON Romuald a effectué un achat pour le compte de la commune à hauteur de 78,20 € TTC pour du désactivant qui manquait lors de la réfection du mur de la Mairie.

Le Maire indique aussi avoir fait un achat à hauteur de 41,80 € TTC pour le renouvellement des 2 boîtes aux lettres à la Mairie.

Le Maire propose le remboursement sur justificatif des frais avancés par Mr TAUVERON et par lui-même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le remboursement à Mr TAUVERON et Mr AYMONIN.

3. Retour sur la compétence assainissement de la CCLL

Le Maire informe le CM que la prise de compétence anticipée assainissement collectif et distribution de l'eau potable par la CCLL, n'a pas abouti, la minorité de blocage ayant été atteinte.

4. Bois / Affouage

Guillaume CRETIN, informe le CM que suite à l'exploitation des chablis de la commune, il y a 190 houppiers à disposition des affouagistes pour la prochaine mise en affouage.

Guillaume CRETIN propose, après concertation avec l'ONF, de repousser l'exploitation de la parcelle 22 (taillis) en affouage l'année prochaine et de ne proposer que des lots de houppiers aux affouagistes car en plus des 190 houppiers devrait se greffer l'ensemble des houppiers de frênes qui vont être exploités à partir de septembre 2021. La proposition est en réflexion et sera votée en septembre.

Le Maire informe avoir reçu un mail de l'entreprise TISSERAND de leur intervention sur l'élagage de la commune la semaine suivante. Or, la commune ne l'a pas sollicitée. Contact sera pris avec l'entreprise TISSERAND pour qu'il n'intervienne pas et qu'il fasse une proposition de devis. Souhaitant comparer les offres tarifaires, deux autres entreprises seront sollicitées : EURL PEPIOT et AMBIANCE JARDIN.

5. Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux

Le Maire informe que la Directrice de l'école lui a transféré la convention de mise à disposition des locaux de l'école à l'association des Familles Rurales, afin de procéder à l'activité de la ludothèque LUDODOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la convention
- Donne délégation au Maire pour signer la convention

6. Organisations des élections

Le Maire fait le point sur l'organisation du double scrutin.

Après avis de la préfecture, les deux bureaux pourront se tenir dans la salle de la Sorbonne. Le Maire propose une rencontre aux conseillers le samedi 19 juin à 17h à la Sorbonne pour finaliser les derniers préparatifs.

7. Urbanisme

DP Mr BATISTA Adrien Parcelle AB 148 Pose de clôture

DP Mr et Mme GRAND Jean-Claude et Françoise Parcelle AA 33 Abri sur terrasse existante

DP Mme GAVIGNET Danielle Parcelle D 218 Remplacement fenêtres et volets

DP Mme LETONDAL Michelle Parcelle AB 18 Remplacement muret par une autre clôture.

PC GAEC CLEMENT DES SERVIS Parcelles B 465, B 369, B 376, B 540 Construction d'un bâtiment agricole pour stockage de matériel

PC Mr COUSIN Adam/Mme SIMONYAN Tatevik Parcelle AB 176 lot 8 Construction maison d'habitation

8. Questions Diverses

- Le Maire informe le conseil de la problématique de l'entretien des parcelles non construites au lotissement du Clos des Perrières. Les riverains se plaignent. Mr GRUNDISH a été informé de la situation.
- Le Maire tenait à remercier à nouveau les conseillers et les bénévoles ayant participé à la rénovation du mur de la mairie et plus particulièrement Eric CLEMENT qui a fourni le matériel : bétonneuse, karcher, etc, ainsi que Guillaume CRETIN pour la fourniture du bois de coffrage.
- Le Maire informe que Mme DEPLAGNE prendra sa retraite en février 2022. Afin de la remplacer, une fiche de poste a été créée et est actuellement en attente de validation par le centre de gestion. Une annonce sera publiée par la suite.
- Information sur le concours des maison fleuries : seulement 8 inscrits à l'heure actuelle.
- Mr DEAU Nicolas informe de l'existence de l'association API25, qui pourrait être sollicitée lors de chantier de rénovation.

Le prochain conseil municipal est fixé au 16 Juillet 2021 à 20h30.

Séance levée à 22h30.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Deuvalle in the Doubs department. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DEUVALLE', the number '25520', and '(Doubs)'. A signature is written over the stamp.

